

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 3 septembre 2025 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
Mme Francine Trottier, conseillère du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3;
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 5;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absent : M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4.

2025-178 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant :

- 10.1 Demande d'aide financière de la bibliothèque de Senneterre – soirée des Milleniums

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Embauche d'un régisseur de l'aréna
 - 5.3. Embauche d'une chef sauveteuse
 - 5.4. Milleniums 2025
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Entretien et réparation de la carrosserie des véhicules municipaux
 - 6.2. Paiement d'une facture : diverses réparations camion 10 roues International
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2025-752 décrétant une dépense et un emprunt de 341 209,38 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues
 - 6.4. Demande de dérogation mineure de M. Pablo Loyer au 18, rue des Érables

- 2025-178 (suite)
- 6.5. Demande de dérogation mineure de M. Martin Lecours et Mme Jessica Lauzon au 241, chemin du Moulin
 7. Sécurité publique et incendie
 - 7.1. Nomination des pompiers et officiers du Service de sécurité incendie
 8. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 8.1. Travaux de réfection des joints d'étanchéité – Centre socio-culturel
 - 8.2. Signature des contrats de commandite : glace au Centre sportif André-Dubé
 - 8.3. Bail avec le Syndicat des travailleurs et des travailleuses Produits forestiers Résolu Senneterre (FIM-CSN)
 9. Santé, personnes âgées, logements et familles
 - 9.1. Demande d'aide financière de l'Îlot d'or inc. : tournoi de golf
 - 9.2. Renouvellement d'adhésion à Espace MUNI
 10. Sujets à ajouter
 - 10.1. Demande d'aide financière de la bibliothèque de Senneterre – soirée des Milleniums
 11. Période de questions
 12. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2025-179 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;
À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2025-180 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par la conseillère Francine Trottier, au montant de 960 508,77 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2025-181 Embauche d'un régisseur de l'aréna

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-154 la Ville de Senneterre a procédé à la création d'un poste de régisseur de l'aréna;

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre embauche M. Christian Paquette à titre de régisseur de l'aréna aux conditions suivantes :

- Il s'agit d'un emploi de catégorie cadre, saisonnier;
- Le début de l'emploi a été le 27 août 2025;
- M. Paquette est assujetti à une période de probation d'une durée de six mois à compter du 27 août 2025;
- Les conditions salariales et autres conditions applicables soient celles préalablement convenues au document signé par M. Paquette et Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale de la Ville de Senneterre.

Que Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale, soit autorisée à signer tout document ou contrat à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

2025-182 Embauche d'une chef sauveteuse

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-155 la Ville de Senneterre a procédé à la création d'un poste de chef sauveteur;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre embauche Mme Alexandra Bureau aux conditions suivantes :

- Il s'agit d'un emploi de catégorie cadre, saisonnier;
- Le début de l'emploi a été le 26 août 2025;
- Mme Bureau est assujettie à une période de probation d'une durée de six mois à compter du 26 août 2025;
- Les conditions salariales et autres conditions applicables soient celles préalablement convenues au document signé par Mme Bureau et Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale de la Ville de Senneterre.

Que Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale, soit autorisée à signer tout document ou contrat à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

2025-183 Milleniums 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre autorise les membres du conseil ainsi que les employés cadres à s'inscrire à la soirée des Milleniums organisée par la Corporation de développement économique de Senneterre inc. qui aura lieu le 20 septembre 2025;

Que la Ville de Senneterre assume le coût de l'inscription.

Adoptée à l'unanimité

-
- 2025-184** **Entretien et réparation de la carrosserie des véhicules municipaux**
Il est proposé par la conseillère Francine Trottier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :
Que la Ville de Senneterre accepte la soumission de Carrossier Bil-Yvon pour l'entretien du camion cube GMC Savana, année 2009, numéro 403, au coût de 5 887,90 \$ taxes incluses;
Que la Ville de Senneterre procède au paiement de la facture n° 159 de 9492-9643 Québec inc. au montant de 8 278,20 \$, taxes incluses, concernant l'entretien du camion GMC Sierra, année 2015, numéro 321;
Qu'un montant de 13 000 \$ soit pris à partir du surplus, et la différence à même le budget.
- Adoptée à l'unanimité
-
- 2025-185** **Paiement d'une facture : diverses réparations camion 10 roues International**
Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
Que la Ville de Senneterre procède au paiement de la facture n° 41062 d'Équipement Amos au montant de 14 170,24 \$, taxes incluses, concernant diverses réparations effectuées sur le camion 10 roues International, année 2010, numéro 303;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le surplus déclaré aux derniers états financiers.
- Adoptée à l'unanimité
-
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2025-752 décrétant une dépense et un emprunt de 341 209,38 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues**
Le conseiller René Paquin donne avis de motion que le règlement n° 2025-752 décrétant une dépense et un emprunt de 341 209,38 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et il procède au dépôt du projet de règlement.
-
- 2025-186** **Demande de dérogation mineure de M. Pablo Loyer au 18, rue des Érables**
Attendu que M. Pablo Loyer a présenté une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 18, rue des Érables à Senneterre (matricule 5158-79-3543) correspondant aux lots 5 371 476 et 6 454 929 du cadastre du Québec, inclus dans la zone Ra-15 du règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre;
Attendu que la demande vise à autoriser la construction d'une serre privée ayant une largeur latérale de 4,06 m alors que le règlement de zonage autorise une largeur latérale 3,30 m et une superficie de 12,18 m² alors que le règlement de zonage autorise une superficie maximale de 9,9 m²;
Attendu que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, à la valeur, ni à la sécurité des propriétés voisines;

2025-186 (suite)
Attendu que l'emplacement initialement proposé par le propriétaire pour l'implantation de la serre est situé dans une cour avant, conformément à l'article 11.2.4 du règlement de zonage de la Ville de Senneterre, lequel précise que sur un lot transversal bordé par trois rues, chaque façade donnant sur une voie de circulation constitue une cour avant, assujettie à une marge minimale de 4,0 mètres;
Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de son assemblée du 19 juin 2025;
À ces causes, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :
Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, conditionnellement à ce que ladite serre soit implantée en respectant une marge avant minimale de 4,0 mètres, conformément aux dispositions de l'article 11.2.4 du règlement de zonage applicables aux lots transversaux;
Que la serre soit utilisée exclusivement et en totalité pour la culture de végétaux à des fins personnelles, qu'elle ne serve en aucun cas au remisage ou à l'entreposage et qu'elle soit démolie lorsqu'elle ne sera plus utilisée aux fins pour lesquelles elle aura été érigée, tel que prescrit au règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité

2025-187 Demande de dérogation mineure de M. Martin Lecours et Mme Jessica Lauzon au 241, chemin du Moulin

Attendu que M. Martin Lecours et Mme Jessica Lauzon ont présenté une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 241, chemin du Moulin à Senneterre, étant le lot 5 371 649 du cadastre du Québec (matricule 8652-89-7967), compris dans la zone REC-9 du règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre;

Attendu que la demande vise à autoriser la construction d'un garage dans une partie non autorisée de l'article 11.10 du règlement de zonage 2015-626, soit dans la zone qui correspond à l'espace entre le prolongement du mur arrière du bâtiment principal et de la ligne de lot avant, ainsi qu'au prolongement des murs latéraux du bâtiment principal et des lignes de lot latérales qui leur sont adjacents;

Attendu qu'un plan d'implantation pour un chalet et un garage a été préparé par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, le 22 octobre 2021, dossier C-15864/451.3, minute 15 731;

Attendu que le Service de l'urbanisme a émis, en avril 2022, des permis pour les installations septiques, le captage des eaux souterraines et la construction du bâtiment principal, sans relever la non-conformité du garage figurant pourtant sur tous les plans déposés;

Attendu que le propriétaire a déjà prévu le passage souterrain de l'alimentation électrique pour le garage à l'emplacement indiqué au certificat d'implantation;

Attendu que la préparation d'un nouveau certificat d'implantation pour déplacer le garage conformément au règlement de zonage entraînerait des coûts supplémentaires;

Attendu que le garage projeté ne sera pas visible de la voie publique;

Attendu qu'un déplacement nécessiterait un déboisement additionnel, compromettant possiblement le maintien du couvert forestier de 60 % exigé par le règlement;

Attendu qu'aucune atteinte n'est à prévoir pour les propriétés voisines;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de son assemblée du 19 juin 2025;

-
- 2025-187 (suite)
À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que le conseil municipal de la Ville de Senneterre accepte la demande de dérogation mineure;
Que si un sinistre survient et que le propriétaire veut reconstruire, la situation ne devra en aucun temps être aggravée.
- Adoptée à l'unanimité
- 2025-188 **Nomination des pompiers et officiers du Service de sécurité incendie**
Il est proposé par la conseillère Francine Trottier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre procède à la nomination des pompiers réguliers et des pompiers de relève, tels qu'énumérés sur le document daté du 29 juillet 2025 préparé par M. Samuel Lafrenière, coordonnateur du Service de sécurité incendie, et que la Ville reconnaisse les dates d'entrée en service de ces pompiers, telles qu'indiquées sur ce document.
- Adoptée à l'unanimité
- 2025-189 **Travaux de réfection des joints d'étanchéité – Centre socio-culturel**
Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
Que la Ville de Senneterre accepte la soumission de JG Rénovations Maçonnerie Bon Prix au montant de 5 438,32 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des joints de silicone autour des fenêtres ainsi que de la base en aluminium du Centre socio-culturel, lesquels sont dans un état détérioré et doivent être refaits;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le surplus déclaré aux derniers états financiers.
- Adoptée à l'unanimité.
- 2025-190 **Signature des contrats de commandite : glace au Centre sportif André-Dubé**
Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre autorise M. Christian Paquette, régisseur de l'aréna, à signer au nom de la Ville de Senneterre les contrats concernant les commandites de la glace du Centre sportif André-Dubé.
- Adoptée à l'unanimité.

2025-191 Bail avec le Syndicat des travailleurs et des travailleuses Produits forestiers Résolu Senneterre (FIM-CSN)

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre accepte de louer le local (local 103) situé à l'église Saint-Paul d'une superficie de 9,29 mètres carrés au Syndicat des travailleurs et des travailleuses Produits forestiers Résolu Senneterre (FIM-CSN) aux conditions suivantes :

- Le bail est d'une durée d'un mois renouvelable, lequel a débuté le 1^{er} août 2025;
- Le loyer mensuel est de 400 \$, plus TPS et TVQ si applicables;
- Pour l'année 2026, le loyer mensuel sera majoré par le pourcentage d'accroissement de l'indice des prix à la consommation pour le Canada de l'année 2025.

Que la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer le bail au nom de la Ville et à y insérer toutes clauses jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-192 Demande d'aide financière de l'Îlot d'or inc. : tournoi de golf

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le conseil de la Ville de Senneterre entérine la participation de ses membres et de ses employés au tournoi de golf bénéfice de l'Îlot d'or inc., lequel a eu lieu le 25 août 2025 à Senneterre;

Que la Ville de Senneterre assume les coûts d'inscription encourus, soit un maximum de 75 \$ par personne, à titre d'aide financière au profit de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité.

2025-193 Renouvellement d'adhésion à Espace MUNI

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre renouvelle son adhésion à Espace MUNI pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 en payant la cotisation de 95 \$, taxes en sus. Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget de l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-194 **Demande d'aide financière de la bibliothèque de Senneterre – soirée des Milleniums**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre octroie une aide financière au personnel de la bibliothèque de Senneterre par l'achat de 8 billets afin d'assister à la soirée des Milleniums organisée par la Corporation de développement économique de Senneterre inc. qui aura lieu le 20 septembre 2025;

Que la Ville de Senneterre assume le coût d'achat des billets;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat
Mairesse

Martine Mainville
Greffière